



19 septembre 1963

A.66.2. - I/to

Au Service de la coopération technique  
du Département politique fédéral

B e r n e

Monsieur le Délégué,

En annexe à votre communication du 2 de ce mois vous avez eu l'obligeance de m'envoyer les photocopies d'un échange de correspondance concernant les problèmes que soulèvent au Kenya l'éducation et notamment notre aide dans ce domaine. J'ai particulièrement étudié le rapport détaillé, réfléchi et fort intéressant des Dr. Huliger et Schenkel, actuellement experts près le Royal College à Nairobi, intitulé "Einige Gedanken zur schweizerischen Entwicklungshilfe in Kenya". Vous me demandez mon avis en l'espèce.

Lors de mon passage à Nairobi au mois de juillet dernier, j'ai rencontré nos deux compatriotes qui m'ont fait part spontanément de leurs déceptions. Ceci ne m'a pas étonné car j'avais eu l'occasion de faire, il y a une année, les mêmes constatations en Ouganda. J'avais fait à l'époque un rapport à ce sujet m'étonnant de l'envoi d'une jeune laborantine bâloise à Kampala dont l'activité fut sans aucun résultat de ses propres dires; barrée dès le premier jour pas les Anglais qui en dépit de l'indépendance de l'Ouganda avaient gardé la haute main dans tous les secteurs, elle n'a eu que des desillusions et fut employée à des travaux qu'aurait pu faire n'importe quelle Africaine de formation secondaire. Ce n'était pas la raison de son envoi de Suisse qui avait été décidé sans demander au préalable l'avis ne serait-ce que celui de notre Consulat à Nairobi, le mieux placé pour le donner.

Le rapport des deux experts suisses de Nairobi ne saurait me surprendre; il reflète la situation exacte devant laquelle se trouvent des experts étrangers dans un pays tout entier axé sur un système de conception britannique. Le Kenya jusqu'au 12 décembre prochain est toujours une colonie. Je n'ai donc jamais compris pourquoi la Suisse dans cette situation politique de dépendance avait envoyé des experts qui dans aucun domaine ne peuvent travailler





utilement pour les Africains et dont la venue de plus n'était guère souhaitée par les Anglais. Ceux-ci d'ailleurs n'ont que mépris pour tout diplôme qui n'a pas été acquis à Londres ou à Cambridge! Que ce soit dans le domaine de l'enseignement ou dans d'autres, l'aide bilatérale suisse a bien peu de raison d'être dans une colonie. Avec tout le respect que j'ai pour le Prof. Geigy, je ne comprends pas comment il a pu être l'initiateur de cette idée dont les résultats négatifs prouvent l'inutilité.

Lorsque le Kenya sera indépendant à la fin de cette année, il est fort douteux en dépit des paroles fort censées et humaines du chancelier de la nouvelle "University of East Africa" que les Anglais laissent agir les Africains comme ils le souhaitent (ils n'en auraient d'ailleurs pas les moyens). L'Angleterre n'a jamais abandonné des positions acquises, même si elle a trouvé en surface des solutions politiques habiles. Il est fort probable que pendant des années encore Londres tiendra en sous-main les destinées du Kenya. Or l'Angleterre pas plus que la France, dans ses exterritoires, ne désire une aide étrangère. Il s'agit de chasses gardées dans lesquelles tout étranger est considéré comme un intrus.

Ceci est fort attristant, mais il faut considérer les problèmes d'une manière réaliste pour éviter des desillusions et l'emploi inutile de crédits. Seul un certain recul après l'indépendance du Kenya nous dira dans quelle mesure l'Angleterre reste maîtresse de son avenir. La position de la Suisse en ce qui concerne son aide officielle à ce pays doit être dès lors très prudente, car il n'est pas, je le suppose, de notre intention d'envoyer des experts pour travailler sous les ordres et en faveur des Anglais, dans des conceptions générales qu'ils réprouvent absolument dans l'application de leurs principes en Afrique. Or ces mêmes Anglais qui barrent à Nairobi la route à nos initiatives généreuses sont les mêmes qui nous ont refusé au mois de décembre 1962 des droits d'atterrissage pour la Swissair. Avant d'accorder sous une forme ou sous une autre une aide quelconque, notamment au Kenya, il conviendrait que le Secrétaire général du Département politique fédéral soit consulté sur le contentieux existant entre notre pays et les pays éventuellement bénéficiaires de notre aide. Notre colonie au Kenya, importante et active, s'interroge aussi sur certaines de nos initiatives.

Certaines personnes privées ont souvent une grande expérience de l'Afrique, mais elles savent rarement apprécier la situation dans la complexité actuelle des problèmes.



Veillez agréer, Monsieur le Délégué, l'assurance  
de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse:

(Sig.) Roger Dürr  
Ambassadeur